

**BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA**  
**Rapport annuel sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences**  
**Pour les 12 mois terminés le 31 mars 2023**  
**(en milliers de dollars canadiens)**



Le mandat de BDC consiste à aider les entrepreneurs canadiens à bâtir des entreprises robustes et concurrentielles.

En raison de la nature de son mandat et de la fréquence de ses interactions avec le marché, BDC a mis en place des politiques pour maintenir des pratiques saines en matière de gouvernance concernant les dépenses justifiées et admissibles engagées pour le compte de BDC. Ces politiques sont en ligne avec la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor.

BDC a élaboré sa politique sur les dépenses engagées pour le compte de BDC afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- a. assurer la gestion prudente des fonds et l'utilisation efficace et responsable des ressources;
- b. maintenir les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de responsabilité, de transparence, de valeur et d'éthique, conformément au Code de conduite, d'éthique et de valeurs de BDC;
- c. assurer le respect des principes de la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor; et
- d. établir des processus efficaces de planification de voyages, d'approbation et de rapports.

Le rapport suivant présente l'information sur les dépenses totales de voyages, d'accueil et de conférences pour les années fiscales terminées le 31 mars 2023 et 31 mars 2022.

	12 mois E2023	12 mois E2022	Variation année précédente
<b>Frais de voyages</b>			
Activités d'affaires	4 971	325	4 646
Relations avec les intervenants	3 237	900	2 337
Gouvernance interne	358	3	355
Formation	380	11	368
	<u>8 945</u>	<u>1 240</u>	<u>7 706</u>
<b>Frais d'accueil</b>			
Repas	2 956	876	2 080
<b>Frais de conférences</b>			
Frais d'enregistrement	271	170	102
<b>Total</b>	<u>12 172</u>	<u>2 285</u>	<u>9 887</u>

L'augmentation des frais de voyages de 7 706 \$ ainsi que l'augmentation des frais de repas d'accueil de 2 080 \$ durant l'année fiscale 2023 comparé à l'année fiscale 2022 s'expliquent par le retour aux activités de développement d'affaires suite à la levée des restrictions de déplacements et rassemblements imposées avec la pandémie de COVID-19.